

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 4 avril 2017

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 4 avril 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 18h15.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Monique Clément	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Absent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	Vacant	---
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 5	Absence: 1
		Vacance : 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Embauche de la trésorière
4. Résolution – Remboursement complet des règlements d'emprunt 2010-98 et 2006-69
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. Embauche de la trésorière

108-2017-04-04

Considérant qu'à la suite du départ de madame Nancy Marcoux au poste de trésorière, un processus d'appel de candidatures a été complété;

Considérant que cinq candidatures ont été retenues pour une entrevue;

Considérant que le comité de sélection formé des membres du comité administratif ainsi que du directeur général recommande unanimement l'embauche de Mme Marie-Claude Fournier au poste de trésorière;



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 4 avril 2017

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil autorise l'embauche de madame Marie-Claude Fournier de Compton au poste de trésorière défini au Recueil de gestion des ressources humaines de la municipalité;
- b. que madame Fournier occupera le poste à compter du 7 avril 2017 ;
- c. que conformément à l'article 184 du Code municipal, le conseil octroie à madame Marie-Claude Fournier le titre légal de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Compton à compter du 1^{er} mai 2017;
- d. que conformément au Recueil de gestion des Ressources humaines de la municipalité, Mme Fournier soit soumise à une période de probation de 6 mois réellement travaillés; à l'expiration de cette période, le Conseil pourra confirmer la permanence de Mme Fournier;
- e. que les conditions de travail de Mme Fournier soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines et que sa rémunération soit celle prévue à l'échelon 1 du niveau 8 de l'échelle salariale 2017;
- f. que pour l'année 2017, madame Fournier soit autorisée à prendre trois semaines de vacances sans solde;
- g. que les deniers nécessaires au paiement du salaire soient puisés du service «*Gestion financière et administrative* » du budget de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Marie-Claude Fournier
Trésorerie
Dossier (2)

4. Résolution – Remboursement complet des règlements d'emprunt 2010-98 et 2006-69

109-2017-04-04

Considérant que la municipalité de Compton a adopté le règlement d'emprunt numéro 2006-69 décrétant l'achat d'un camion avec citerne et accessoires pour le service de la sécurité incendie de la municipalité et un emprunt d'un montant de 190 000\$;

Considérant que la municipalité de Compton a adopté le règlement d'emprunt numéro 2010-98 autorisant la réalisation de travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc sur les rues Paul et Claude et un emprunt de 775 000\$ aux fins de financer ces travaux;

Considérant qu'un emprunt par billets a été contracté avec La financière Banque Nationale inc. en date du 10 avril 2012 d'un montant de 147 000\$ par la résolution numéro 081-2012-04-03;

Considérant que le solde actuel du billet correspondant au règlement 2006-69 est de 59 933.35\$;

Considérant que le solde actuel du billet correspondant au règlement 2010-98 est de 19 366.65\$;

Considérant que l'emprunt vient à échéance le 10 avril 2017;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 4 avril 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant que des correspondances ont été acheminées aux propriétaires concernés par le solde du règlement 2010-98 visant à leur offrir la possibilité de procéder au remboursement intégral de leur part du solde;

Considérant que l'ensemble des propriétaires concernés ont confirmé vouloir se prévaloir de la possibilité de rembourser l'ensemble de leur part du capital et des intérêts restant;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton procède au paiement du capital et des intérêts des règlements 2006-69 et 2010-98;
- b. que les propriétaires concernés par le solde restant du règlement 2010-98 soient facturés en date du 10 avril 2017 pour leur part du montant visant ainsi à rembourser la totalité du capital et des intérêts du règlement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

À 18h30, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.